

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 MARS

## A LA CHAMBRE

Lundi soir, 2 mars.

Non seulement les républicains n'ont pas tenu au moment de la discussion du budget les promesses d'économies qu'ils avaient formulées devant les électeurs, mais encore ils semblent prendre plaisir depuis, par leurs demandes incessantes de crédits supplémentaires, à prouver qu'ils entendent continuer à gaspiller l'argent de la France.

Aujourd'hui encore M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a demandé à la Chambre ouverture d'un crédit de trois cent vingt-cinq mille francs pour les collèges communaux de garçons.

L'honorable M. Le Prévost de Launay s'est élevé avec éloquence contre ces incessants gaspillages ; il a montré que plus de cinquante-huit collèges communaux comptent à peine trois ou quatre internes et encore ceux-ci sont-ils élevés gratuitement.

Loin de supplier la Chambre de lui accorder toujours de nouveaux crédits qui sont absorbés inutilement par des écoles ou des collèges vides, M. Bourgeois ferait bien mieux de fermer les collèges qui ne comptent pas plus de dix élèves.

Cette mesure produirait à elle seule une économie de plus de quatre millions, mais ni M. Bourgeois, ni aucun membre de la majorité ne veulent en entendre parler.

M. Dupuy, rapporteur de la Commission du budget, et M. Bourgeois ont comme toujours célébré les lois scolaires de la République.

Comme toujours ils ont parlé de la neutralité tant vantée et si mal pratiquée ; ils ont assuré qu'ils ne font ces dépenses ruineuses que dans l'intérêt national et pour obéir aux vœux des municipalités et des populations.

Ils ont négligé de raconter leurs actes de pression, de signaler les abus de pouvoir par lesquels ils forcent les fonctionnaires d'envoyer leurs enfants aux collèges communaux sous peine de révocation.

Du centre à l'extrême gauche, tous ceux qui sont rangés sous l'étiquette républicaine ont applaudi les éloges dithyrambiques des lois néfastes scolaires et il s'est trouvé 408 députés contre 128 pour voter les crédits réclamés par le gouvernement.

La Chambre devait ensuite aborder la discussion de l'important projet de loi relatif au régime des sucres ; mais M. de Douville-Maillefeu a tenu à développer une interpellation « sur les mesures que le gouvernement français a l'intention de prendre pour faire cesser le scandale des jeux publics dans la principauté de Monaco. »

Le fougueux député d'Abbeville a affirmé que la France détenant la plupart des services administratifs de la principauté, elle a le droit d'y interdire le jeu.

Après de courtes observations de M. Ribot, qui a affirmé ne pouvoir pas agir sur le prince de Monaco, la Chambre, sans prolonger le débat, a entendu la lecture de l'exposé des motifs du projet de loi de M. Méline, tendant au

dégrévement de l'impôt foncier pour les champs ensemencés en blé cette année, en raison de l'hiver exceptionnel que nous avons subi. La situation de notre agriculture est, en effet, critique. Sur sept millions d'hectares de blé, deux millions sont absolument perdus.

Il est donc nécessaire de venir en aide aux agriculteurs ; aussi l'urgence a-t-elle été déclarée par 365 voix contre 137.

Le soulagement proposé par M. Méline n'est pas d'ailleurs très considérable.

L'agriculture n'aura guère en secours que 3 ou 4 francs par hectare.

## LE COLONEL LISBONNE

Nous demandons bien pardon à tous les hommes de cœur qui ont l'honneur de porter l'uniforme français d'accoler le nom du commandant Lisbonne au titre de colonel, mais la faute en est au gouvernement, qui dans son aveuglement serait en train de consacrer la valeur et le patriotisme de ce grand citoyen en lui accordant un bureau de tabac, absolument comme à une veuve d'officier mort sur le champ de bataille.

La nouvelle est annoncée comme il suit par le *Figaro* :

« Le public apprendra avec un vif intérêt que le gouvernement vient d'accorder un bureau de tabac à M. Maxime Lisbonne, ancien colonel de la Commune et ancien directeur des *Frites révolutionnaires*, à Montmartre.

« La nomination est, paraît-il, signée et figurera à l'*Officiel*. »

Faut-il prendre cette information au sérieux et considérer comme authentique cette scandaleuse rumeur ?

En vérité, nous nous refusons à le croire, à moins cependant que ce ne soit pour continuer la tradition des indemnités révolutionnaires pratiquées par la troisième République :

Indemnité aux héros de 1848.

Indemnité aux victimes du Deux-Décembre.

Indemnité aux combattants de la Commune.

Et au fait, pourquoi pas ?

Le droit de ces derniers est égal à celui des deux autres.

Lisbonne a combattu pour la Commune.

Il a coopéré aux massacres des otages, à l'incendie de Paris.

Il a été condamné par les conseils de guerre.

Rendu à la France par l'amnistie, il n'a cessé de prêcher la mort des bourgeois ; pourquoi ne serait-il pas récompensé de tous ces hauts faits ?

La troisième République sait choisir ses amis et honorer ses défenseurs.

A la vérité on dit tout bas que le colonel Lisbonne pourrait bien être l'auteur de ce racontar pour attirer sur lui l'attention du gouvernement et provoquer un mouvement sympathique en sa faveur.

La chose ne nous surprendrait pas autrement. Dans tous les cas, attendons maintenant la confirmation de la nouvelle par le *Journal officiel*, ne serait-ce que pour constater les titres qui seront invoqués par le gouvernement pour justifier cette nomination.

Jamais la mention *services exceptionnels* ne serait plus heureusement utilisée.

## INFORMATIONS

## LES JEUX AUX COURSES

M. Constans, ministre de l'intérieur, a notifié hier aux Sociétés de courses de la Seine un arrêté supprimant les jeux sur les hippodromes.

Un arrêté concernant ces mêmes Sociétés dans les départements sera notifié dans le courant de cette semaine.

La *Semaine religieuse* du diocèse d'Angers publie le récit de l'audience donnée à M<sup>r</sup> Freppel par le Pape.

Il fut longuement question des œuvres du diocèse d'Angers, dit la *Semaine* :

« Le temps s'écoulait sans qu'on s'aperçût de sa fuite. Le Saint-Père en parut tout joyeux, nous allions dire tout charmé, au sortir de l'audience. Vieillard de quatre-vingts ans, il avait pu suivre, sans fatigue, cette longue conversation ! « En vérité, je suis content, dit-il, au camérier de service, après le départ de M<sup>r</sup> Freppel ; je viens de converser pendant deux heures, en français, avec l'évêque d'Angers, et je ne suis pas fatigué ! Au contraire, je me sens tout à l'aise. Vraiment, je suis content ! » Ce contentement rayonnait, en effet, sur son visage. »

M<sup>r</sup> Freppel, nous l'avons dit, est revenu lui-même fort satisfait de son voyage à Rome.

## UNE LETTRE DE L'IMPÉRATRICE FRÉDÉRIC.

On dit que l'impératrice Frédéric aurait écrit à son fils qu'elle n'avait eu qu'à se louer des égards et de la courtoisie que n'ont cessé de lui prodiguer les plus hautes personnalités françaises. Elle déclare n'avoir aucun motif de se plaindre de l'attitude de la population parisienne.

Cette lettre aurait produit un revirement dans l'esprit de l'Empereur, évidemment mal renseigné tout d'abord.

Il existe donc, dès aujourd'hui, une détente tout au moins dans les régions officielles. Il faut espérer qu'elle sera durable.

## LA REINE D'ANGLETERRE A PARIS.

Le *Figaro* annonce en ces termes la prochaine visite de la reine d'Angleterre :

« A en juger par la satisfaction très visible qu'on a montrée à la Cour, on avait dû y craindre que le séjour à Paris de l'impératrice Frédéric ne se terminât par un incident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences internationales.

« La princesse royale d'Angleterre a affirmé à sa mère que la population parisienne avait été admirable de tact et de respect à son égard.

« La reine a été si satisfaite des impressions rapportées par l'impératrice Frédéric, qu'elle a promis, avec une délicatesse toute féminine et royale, de déposer sa carte auprès de la population parisienne en séjournant elle-même quarante-huit heures à Paris lors de son prochain

voyage dans le Midi de la France. On ne sait pas encore si cette visite aura lieu soit à l'aller, soit au retour.

« Cette royale détermination produira en Europe le meilleur et le plus grand effet, et il faut espérer que la population parisienne saura prouver à la reine Victoria qu'elle a compris les motifs qui la font agir. »

Le gouvernement allemand vient d'adresser à tous les Alsaciens-Lorrains émigrés depuis la guerre sommation d'avoir à rentrer en Alsace-Lorraine, sous peine de perdre leur nationalité.

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'un grand nombre de jeunes gens, originaires d'Alsace-Lorraine, après avoir fait leur service dans la légion étrangère, se sont rengagés et ont conquis leurs galons de sergent dans les régiments garnisonnés sur le continent français.

Tous ces jeunes militaires ont renvoyé au consulat allemand à Paris leur feuille, déclinant l'offre qui leur était faite.

Dans les provinces rhénanes, où la France n'est pas aussi antipathique qu'on pourrait le croire, les derniers incidents provoqués par le séjour à Paris de l'impératrice Frédéric ont produit une profonde impression. On blâme de la façon la plus formelle l'article si fâcheux de la *Gazette de Cologne* ; d'ailleurs, la *Volkzeitung*, l'organe populaire le plus répandu de la région, a protesté énergiquement contre le violent article de la *Gazette*.

## A PROPOS DE BOTTES

Deux des maîtres d'armes renommés de Paris vont se battre.

— Pourquoi ?

— Eh ! parbleu, à propos de bottes.

Donc bientôt, le 8 mars, c'est fixé, MM. Mégnac et Vigeant croiseront l'épée. Les témoins sont choisis.

Depuis quelque temps déjà il y avait dissentiment entre eux. L'un d'eux aurait dit ceci, l'autre cela. Bref, on se regardait un peu de travers.

Voici ce qui s'est passé :

Ces jours-ci, Mégnac annonça qu'il prendrait part pour la dernière fois à un assaut public, le 7 mars prochain, et se mesurerait, à cette occasion, avec un adversaire nouveau pour lui, M. Prévost, un des seuls maîtres de Paris contre lequel il n'ait jamais lutté. Ce dernier demanda qu'en cette circonstance chaque champion choisit deux témoins comme pour un véritable duel, témoins qui se prononceraient sur la validité des coups. Bien que cette formalité n'ait jamais lieu dans les assauts courtois, Mégnac l'accepta en principe. Le lendemain, il vit arriver chez lui M. Vasseur qui lui déclara avoir été choisi en compagnie de Vigeant par Prévost pour ses témoins.

Mégnac répondit à M. Vasseur :

« Je ne demande pas mieux que d'accepter votre contrôle, mais je récusé absolument celui de Vigeant. Dans les termes où nous sommes vis-à-vis l'un de l'autre, il me paraîtrait trop suspect de partialité à mon égard. »

M. Yavasseur se retira pour en référer à son mandataire. Quelques heures après, Mérignac recevait la lettre suivante :

« Mon cher Mérignac,  
J'apprends que vous me récusez comme témoin pour votre assaut du 7 mars. Ceci est affaire entre vous et Prévost; mais que vous suspectiez mon impartialité, ceci devient une injure publique. Ou je serai témoin le 7, ou vous me rendrez raison.

« VIGEANT. »

Mérignac répondit tout de suite :

« Mon cher Vigeant,  
Jusqu'au 7 mars, je ne m'appartiens pas; mais, le 8, nous pourrions reprendre cette petite conversation.

« MÉRIGNAC. »

La correspondance se clôtura par cette courte et dernière réplique de Vigeant :

« Mon cher Mérignac,

Épanté de vous être agréable. Entendu pour le 8 mars.

« VIGEANT. »

A la suite de cet échange de petits papiers, les témoins ont été constitués de part et d'autre : MM. de Villeneuve et d'Espelata pour M. Mérignac; MM. Cornudet et de Saint-Arroman pour M. Vigeant. Les pourparlers de conciliation n'ont pas abouti, et le duel aura lieu, à Paris, le 8 mars, à l'épée. Les reprises seront de cinq minutes chacune et dureront jusqu'à ce qu'un des deux adversaires soit dans l'impossibilité de continuer le combat.

Voilà un duel qui promet d'être intéressant.

Il serait dommage de le cacher au fond d'un bois, dans une allée dérobée.

Certes, ni l'un ni l'autre des deux adversaires n'a le projet de tuer son partenaire. L'injure n'est pas assez grave. On se battra sans doute au premier sang; mais il y aura des passes brillantes.

Pourquoi n'autoriserait-on pas le public à voir cet assaut passionnant entre deux fines lames?

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 4<sup>er</sup> mars 1891.

La Bourse a été surprise en pleine fermeté par une baisse de 30 centimes sur la rente, mais l'alerte n'a pas été longue et la semaine a fini sur les cours précédents : 3 0/0, 95.60; 4 1/2 0/0, 104.95.

La Banque de Paris a conservé une grande fermeté de 837 à 845. Sa participation aux affaires en préparation doit lui valoir de plus hauts cours.

La Société Générale, dont les bilans accusent la prospérité croissante, maintient son avance à 515. Le Crédit Lyonnais s'est négocié de 820 à 825. Le Conseil d'Administration a fixé à 30 fr. le dividende de l'exercice; un acompte de 12.50 sera distribué le 23 mars et le solde le 23 septembre suivant.

On cote le Crédit Foncier 1,295.

La Banque d'Escompte a oscillé de 555 à 560. Cette reprise n'est due qu'aux achats du

comptant qui a depuis longtemps apprécié les avantages et la solidité du titre.

Le Crédit Mobilier a eu toute la semaine un courant d'affaires très actif entre 435 et 440.

La Compagnie Générale Transatlantique a gardé sa bonne tenue à 615.

La Société de Dépôts et Comptes courants est restée inébranlable à 585. La Banque Russe et Française n'a pas varié à 387.50.

Le Crédit Foncier de Tunisie s'est échangé en bonnes tendances à 485. Cet établissement procédera le 25 courant à une émission de 5 millions d'obligations par suite de l'extension rapide qu'ont prise ses affaires.

Nous laissons la Banque Générale de Madrid très ferme à 415.

L'obligation des Immeubles de France est en nouveau progrès à 408.75.

Le cours de 500 a été franchi par les obligations du Jardin d'Acclimatation et sera bientôt dépassé. Le titre rapportant 25 fr. par an, c'est encore du 5 0/0.

Parmi les valeurs de journaux, une de celles qui semblent mériter l'attention des capitalistes est la part *Petite Presse* qui vaut actuellement 80 fr.

Les Chemins de fer Portugais se sont traités de 515 à 520. Les recettes de la Compagnie Royale accusent des plus-values plus que notables.

Les obligations Linarès à Almería continuent à faire l'objet de nombreuses transactions à 275. On sait qu'un coupon de 7.50 sera payé le 1<sup>er</sup> avril prochain au Crédit Mobilier.

Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée constitutive de la Société des Poudres de Sécurité. Le conseil élu comprend le comte de Bondy, l'ingénieur Barthélemy, M. Ollivier, comte d'Ayguévives, etc. L'action introuvable continue à faire prime.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie s'occupe en ce moment de l'affaire des charbonnages hongrois d'Urikany qu'elle signale à sa clientèle comme extrêmement fructueuse. Une notice intéressante sera communiquée sur simple demande adressée au siège social, rue de Londres, ou dans les succursales. Les actions de ces charbonnages sont cotées 405 sur le marché.

Les actions de la mine d'or Podiafra émises depuis à peine huit jours de 25 fr. excitent déjà un si vif intérêt qu'elles ont monté à 38.50. On sait que la teneur du minerai donne une moyenne exceptionnelle de 6 onces 3/4 à la tonne et que la proximité relative de la Podiafra permet l'introduction directe des minerais sur les marchés d'Europe sans les travaux préalables du broyage. Ajoutons que la Société a été constituée au capital de 60,000 livres divisé en 60,000 actions de 1 livre, conformément à la loi anglaise.

L'action Silver Glance fait toujours l'objet de négociations suivies.

Les Chemins Economiques font 429.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Il manque encore à notre cavalerie les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> cuirassiers, les 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> dragons, les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> hussards.

Si ces nouveaux régiments peuvent être formés l'année prochaine, et la Commission du budget accordera probablement les crédits nécessaires, la cavalerie française sera forte de 453 escadrons actifs répartis en 91 régiments,

dont 14 de cuirassiers, 32 de dragons, 21 de chasseurs, 14 de hussards, 6 de chasseurs d'Afrique et 4 de spahis.

#### UNE ALERTE A BELFORT

Une alerte s'est produite hier matin à Belfort.

Le général de Négrier a fait tirer trois coups de canon à sept heures pour donner l'alerte.

En moins d'une heure, la garnison, en tenue de campagne, était partie sur la route de Besançon où elle a manœuvré une partie de la journée.

Le projet de carrousel militaire qui devait être organisé au mois de mai prochain, dans la galerie des Machines, semble aujourd'hui tout à fait abandonné. Cette fête prenait beaucoup trop de place dans les préoccupations des régiments de cavalerie de la garnison de Paris et pouvait, dans l'esprit du ministre de la guerre, nuire très gravement à l'instruction générale des troupes.

#### LES MANŒUVRES D'AUTOMNE

Voici dans quelles conditions s'effectueront, en 1891, les manœuvres pour toutes les troupes ne prenant pas part aux grandes évolutions, dont nous avons donné le programme succinct :

##### 1<sup>re</sup> Cavalerie

Les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie indépendante, constituées avec leurs trois brigades et leur artillerie, seront simultanément réunies au camp de Châlons pour y exécuter des manœuvres de division d'une durée de douze jours, y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Ces manœuvres auront lieu sous la haute direction de M. le général de division président du comité de cavalerie.

Leur date est fixée du 24 août au 4 septembre.

Les brigades de cavalerie, à l'exception de celles des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps d'armée, des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions de cavalerie indépendante, exécuteront des évolutions de brigade d'une durée de huit jours, non compris l'aller et retour.

Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée prendront part aux manœuvres d'automne de leur corps d'armée.

La 1<sup>re</sup> division de cavalerie indépendante, constituée avec ses trois brigades et son artillerie, sera attachée, pour les manœuvres, au groupe formé par les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps. De même, la 5<sup>e</sup> division de cavalerie sera attachée au groupe des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> corps.

##### 2<sup>es</sup> Troupes de toutes armes

Les 1<sup>er</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée feront des manœuvres de

division d'une durée de quinze jours, aller et retour compris.

Les troupes du 13<sup>e</sup> corps qui sont détachées à Lyon (31<sup>e</sup> brigade) exécuteront des exercices particuliers avant les manœuvres du 14<sup>e</sup> corps.

Les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de quatorze jours, aller et retour compris.

Dans le 2<sup>e</sup> corps, la 5<sup>e</sup> brigade détachée, à Sedan et à Givet, pourra manœuvrer sur le territoire de la 6<sup>e</sup> région.

Dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps, les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> brigades d'une part, les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> brigades de l'autre, participeront seules aux manœuvres. Les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> brigades, en garnison à Paris, ne prendront pas part aux manœuvres.

Les manœuvres dans les 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> régions font l'objet de dispositions spéciales.

L'instruction du 4 mars 1890, sur les manœuvres d'automne, sera applicable en 1891.

Dans tous les corps d'armée on devra s'efforcer d'atteindre l'effectif de 180 hommes par compagnie d'infanterie.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### Tribunal de Commerce de Saumur

LE SYNDICAT DES VINS DE CHAMPAGNE CONTRE M. ACKERMAN

M. Walbaum, président de la Chambre syndicale des vins de Champagne, demandait à faire interdire à M. Ackerman-Laurance tout usage du mot « Champagne » seul ou en composition avec le mot « Saumur » pour l'annonce et la vente de vin non récolté et fabriqué en Champagne, sous peine de 400 fr. par chaque contravention constatée, 20,000 fr. de dommages-intérêts, l'affichage du jugement en cent exemplaires, et l'insertion dans 50 journaux au choix du requérant.

Le défendeur a démontré qu'il n'a jamais couvert ses produits de dénominations champenoises.

Ses caisses, bouteilles, bouchons, étiquettes ne portent jamais le nom de *Champagne* ni ses prix courants, factures et publicité.

Les faits reprochés émanent d'une société anglaise régulièrement constituée en Angleterre, dans laquelle le défendeur a des intérêts, mais qui est gérée par un négociant anglais.

Par des arrêts du 19 juillet 1887 et du 10 août 1889, la Cour d'appel d'Angers a déclaré que l'expression *Champagne* ainsi que les noms de crus de Champagne ne pouvaient être employés que pour désigner des vins fabriqués et récoltés en Champagne.

— Qui vous y force, Marthe? Ne pouvons-nous pas concerter nos réponses?

Elle parut hésiter; en réalité, elle observait l'expression de ses traits.

— Non, répondit-elle, quand je voudrais altérer la vérité, je ne le pourrais pas; je me sens impuissante à me dérober aux questions qui me seront adressées. Puis il me serait impossible de rester indifférente au sort de celui que j'ai peut-être poussé à sa perte. Les autres peuvent être implacables dans leur verdict, moi je ne puis me défendre d'une douloureuse pitié; c'est à cause de lui et à cause de moi que je veux empêcher l'éclat de ces tristes débats; pour cette double raison je veux le sauver, et j'ai compté sur votre aide.

— Moi! que puis-je faire?

— La prison d'un chef-lieu de canton est mal protégée contre les évasions. Avec de l'argent et de l'adresse, on en ouvre facilement les portes; toutes les mesures sont prises; une seule difficulté nous arrête, il dépend du fils du juge de paix de la lever. Le docteur Fresnel est prévenu, vous vous entendrez avec lui, et ma voiture le conduira à la frontière.

Maurice hésitait et élevait des objections.

— Il faut, reprit-elle, qu'il soit en liberté.

## LE JUGE DE PAIX

PAR LOUIS COLLAS

L'accent était encore plus amer que les paroles. Marthe ne protesta pas et courba la tête. Quand elle la releva, sa physionomie n'avait rien conservé de l'expression hautaine qui lui était habituelle; des larmes roulaient sur ses joues. En présence de cette tristesse muette et poignante, Ursule fut désarmée.

— Pardonne-moi, ma sœur, j'ai été cruelle, j'ai méconnu ce qu'il y avait de bon et de généreux en toi; unissons nos douleurs et pleurons ensemble.

— Tu peux m'adresser des reproches, ils n'égalent pas ceux que je me fais moi-même. Il est dans la vie des heures qui creusent un abîme entre le passé et l'avenir, celles que je viens de traverser sont du nombre. Je me suis enfermée et me suis soumise à un rigoureux examen; je me suis demandé compte de la façon dont j'avais comprise l'existence, travaillé au bonheur des autres. Oh! petite sœur, quelles vilaines découvertes j'ai faites! Mais, grâce à

Dieu, j'avais en moi assez de ressort pour ne pas me borner aux regrets stériles. De cette Marthe fantasque, impérieuse, égoïste et vaniteuse, il ne reste plus rien que la volonté, une volonté dont je ferai usage pour réparer le mal dont le souvenir me tourmente. Je comprends ton sourire doux et triste, il exprime aussi l'incrédulité. L'avenir dira si je sais persévérer dans mes résolutions; mais il ne s'écoulera pas longtemps avant que je ne te rende le bonheur auquel j'ai fait obstacle. Oui, Avrial sortira la tête haute de la prison, et votre union s'accomplira. Que tu seras belle sous ton voile de mariée! Ne tressaille pas ainsi, comme si je montrais à tes yeux une espérance trompeuse, et surtout ne me plains pas, j'envisage l'avenir sans effroi; je serai heureuse de ton bonheur; les rêves orageux, les désirs insensés se sont évanouis pour toujours; je n'ai plus à redouter les écueils au milieu desquels j'aurais follement mon repos. Pour la dernière fois tu vas m'obéir aujourd'hui, mais tu le feras sans effort, car c'est à la réalisation de tes vœux les plus ardents que je dois te conduire.

Elle écrivit une lettre qu'elle fit porter à Vermon; puis reprit son entretien avec Ursule.

Celle-ci se laissait peu à peu gagner par le calme et la confiance de Marthe, un rayon d'espérance brillait à travers ses alarmes.

Quelques heures après, Marthe arrivait en voiture à l'entrée du bois; elle mit pied à terre et se dirigea vers un endroit où des rochers, un rideau de verdure formaient une sorte de demi-cercle à l'abri des regards indiscrets. Maurice l'y attendait.

— Vous le voyez, dit-il, vos désirs sont des ordres pour moi.

— Je vous remercie d'être venu. Vous avez compris qu'il s'agit d'un entretien que personne ne doit soupçonner. Vous avez deviné sans doute que je tenais à vous parler de ce malheureux procès dont ni vous ni moi ne saurions nous désintéresser.

— Je ne vous comprends pas, Marthe.

— Nous serons appelés l'un et l'autre à témoigner dans cette affaire. Il faudra bien que je rende compte des paroles échangées dans le salon de la Ricardais, le jour de la mort de M. Cemoncel. Avrial ne peut avoir obéi à des calculs honteux; s'il est coupable, c'est que son cœur a été troublé, sa raison égarée. J'ai ma part de responsabilité, et l'obligation d'en faire l'aveu m'épouvante.

Le demandeur s'appuie à tort sur ces arrêts, puisqu'il ne peut prouver que des menus-réclames, trouvés par un sieur Jourdan, aient été expédiés par la maison Ackerman de Saumur, et que les réclames de journaux anglais qu'il produit émanent de la maison établie à Londres dont l'acte de société régulier est au dossier.

Les contrats de publicité ont été passés par Bishop, associé et gérant à Londres de la maison Ackerman;

Que les tribunaux français ne peuvent connaître d'actes commis en Angleterre par une société anglaise; que du reste le mot *Champagne* est employé en Angleterre pour désigner toute sorte de produits.

Par ces motifs, le tribunal déclare la demande de Walbaum non recevable et le condamne aux dépens.

#### SINGULIÈRE DISPARITION

Ce matin, il n'était bruit dans la rue du Portail-Louis et dans toute la ville que de la disparition des époux Delabarre, dont le mari est menuisier dans cette rue.

D'après une lettre qu'ils ont écrite et signée, ils disent qu'ils se donnent la mort parce qu'ils ne peuvent plus supporter les ennuis qu'on leur suscite.

Leur détermination, ont-ils écrit, est bien prise; ils s'attachent ensemble et se jettent dans la Loire, sous la première arche du pont Cessart, près le théâtre.

Depuis ce matin, on fait des recherches dans le lit du fleuve pour savoir si tout ce qui est écrit est bien exact.

A l'heure où nous mettons sous presse, on n'a encore rien trouvé.

#### ÉCOLE DE CAVALERIE

Par décision ministérielle du 28 février 1894, les officiers d'artillerie, lieutenants en 2<sup>e</sup>, dont les noms suivent ont été nommés à la 1<sup>re</sup> classe de leur grade, savoir :

M. Ducros, du 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Benedittini, du 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Léger, du 40<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Chabana, du 49<sup>e</sup> régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

#### L'EMPRUNT DE LA VILLE DE SAUMUR

A la séance du 26 février, M. Cluseret, député, a déposé sur le bureau de la Chambre ce projet de loi concernant la ville de Saumur :

« Article unique. — La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4 0/0, les impôts à sa charge, une somme de 400,000 francs, remboursable en trente ans au moyen d'un prélèvement sur les revenus ordinaires de la caisse municipale, et destinée à pourvoir tant au rachat de la concession des eaux qu'à l'exécution des travaux complémentaires de la canalisation.

» L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

#### L'INCENDIE DE LA FORÊT DE VEZINS

Nous avons de nouveaux renseignements sur l'incendie qui a éclaté mercredi dans la forêt de Vezins :

Trois propriétaires ont éprouvé des pertes : M. le baron de Vezins, M. Becdelièvre, propriétaire à Nantes, et M. Bremond, cultivateur à Chanteloup.

Le préjudice éprouvé par M. de Vezins s'élève à 4,000 francs; celui de M. Becdelièvre à 12,500 francs, et enfin celui de M. Bremond à 61 francs seulement. Total des pertes : 16,561 francs.

Le feu s'est déclaré au lieu dit les Buissons des Bancheaux, à trois cents mètres du chemin vicinal de Chanteloup à Toutlemonde.

C'est M. de Chabot, qui, le premier, faisant en compagnie de M. de Vezins une partie de chasse à courre, a vu l'incendie. On ne sait comment le feu a commencé.

Au bout de peu de temps, trois cents personnes sont arrivées sur les lieux et se sont mises à attaquer l'incendie à l'aide de perches. La superficie de bois incendié est de 33 hectares.

MM. de Vezins, Becdelièvre et Bremond sont assurés.

#### NANTES. — La cavalcade du 5 mars.

Le nombre des chars et des groupes inscrits pour prendre part à la Cavalcade, et le bon accueil fait aux listes de souscription, assurent dès maintenant le succès complet de la fête de la Mi-Carême.

La Fanfare des Dragons, la Musique du 63<sup>e</sup> de ligne, la Musique des anciens élèves de l'École Professionnelle, l'Harmonie des Enfants des Ponts, la Musique de Chantenay, les Tra-

vailleurs de Rezé, les Enfants du Boulevard de Doulon, la Sonnerie des trompes de Robas, prendront part au défilé.

L'Orchestre *La Cigale* se fera aussi entendre dans un char tout de circonstance.

Nous aurons aussi plusieurs voitures de fleurs à admirer. C'est de bon augure, car nous pouvons encore espérer revoir les beaux jours d'antan où les Nantais se faisaient gloire de leurs riches équipages couverts de fleurs.

Les négociants en vins de notre ville, désireux de contribuer au succès de la Fête, organisent un superbe char : « Le Char de la vendange. »

Espérons que cet exemple sera suivi par tous les commerçants et industriels nantais.

Tout nous fait donc espérer une belle et bonne journée pour la Mi-carême.

#### FÊTE DE LA MI-CARÊME CAVALCADE A NANTES

A l'occasion de la Fête qui aura lieu à Nantes, le jeudi 5 mars, jour de la Mi-Carême, un train spécial de voyageurs sera fait à cette date entre Angers et Nantes.

Départ d'Angers, 9 h. 45 matin.

Arrivée à Nantes à midi 1 minute.

Le retour aura lieu par les trains ordinaires. Une réduction de 40 0/0 sera accordée aux voyageurs entre Angers et Nantes.

#### COURS DES VINS DE TOURAINE

Saint-Avertin, 140, 150, les 250 litres, logé. Saint-Martin-le-Beau, 110 à 120, rouges et blancs, les 250 litres, logé.

Saint-Martin-le-Beau, 95 à 105 les vins blancs, *dédoublés*. Une affaire très réussie de ce vin a été traitée à 107.

Montlouis, rouges et blancs, 110 à 120 francs. Luynes, Cinq-Mars, 90 à 92 fr. nu; 96 à 98 francs logé.

Joué, cote suivant qualité, 150 à 180 francs. Vouvray, reste peu à vendre, 150 à 175 fr. Chinon, 130 à 150.

Bourgueil, Saint-Nicolas, 150 à 200; Restigné-Benais, 130 à 180.

Détece sur tous les cours. — Les affaires reprennent lentement mais sérieusement. — Il faut s'attendre à voir une partie des vins vendus et enlevés d'ici fin avril.

#### UN MARIAGE A NIORT

M. Louis G..., âgé de 76 ans, veuf en premières noces, s'est présenté, entouré de ses témoins, devant l'officier de l'état civil de la ville de Niort, pour faire célébrer son mariage avec M<sup>lle</sup> B..., célibataire, âgée de 77 ans. Les époux font, à eux deux, l'âge respectable de 153 ans.

— Eh bien! oui, dit-il d'une voix étranglée, c'est moi; la jalousie m'a poussé... Mais cette lettre...

Il la saisit et la déchira en morceaux.

— Fuyez maintenant, lui dit-elle.

Il releva la tête, il avait retrouvé sa confiance, un éclair de triomphe brilla dans ses yeux.

— Non, dit-il, je resterai, je puis maintenant braver l'accusation, il n'y a plus de preuve pour me convaincre.

— Vous avez anéanti la lettre, Maurice, mais voici les témoignages qui s'élèveront pour vous confondre.

Elle écarta le feuillage, et il aperçut Ursule et Marianne, qui avaient assisté à l'entrevue derrière cet abri.

— Toutes les trois, reprit Marthe, nous avons un devoir à remplir : j'ai à réparer le mal que j'ai fait. Ursule a son fiancé à sauver, Marianne son mari à venger.

Il restait les yeux hagards, glacé d'effroi devant l'abîme ouvert sous ses pas; il semblait être le jouet d'un affreux cauchemar. La voix de Marthe l'arracha à sa prostration.

— Maurice, dit-elle, le jour de la justice est venu pour vous. Vous n'avez droit ni à l'indulgence ni à la pitié; je ne plains que votre père,

qui méritait une vieillesse plus heureuse et auquel vous réservez un cruel réveil; épargnez-lui au moins le scandale des débats...

Il demeura quelques instants cloué à la même place, puis s'éloigna dans la direction de la frontière. Il allait d'un pas incertain, hésitant, s'arrêtant brusquement, comme si les arbres, les rochers, les dessins fantastiques formés par la lune qui venait de se lever, eussent produit sur lui l'effet de visions qui le glaçaient d'effroi et paralysaient ses forces.

(A suivre.)

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1894.

Versements de 129 déposants (26 nouveaux), 48,891 fr. ».

Remboursements, 28,131 fr. 04.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

## FAITS DIVERS

### LE SCANDALE D'ARCACHON

C'est le 9 mars prochain que sera plaidé le procès du substitut Rabaroust, inculpé d'outrages à la pudeur sur de jeunes enfants de moins de quatorze ans. L'accusé étant en exercice au moment où le délit a été commis, passera devant une juridiction particulière, c'est-à-dire devant la première chambre de la Cour d'appel, en vertu de l'article 479 du Code d'instruction criminelle.

Il est toujours en liberté provisoire et continue à se dire victime d'une ressemblance avec le coupable.

### TERRIBLE MÉPRISE

On mande de Troyes, 4<sup>er</sup> mars :

« Un terrible drame a eu lieu dans la commune de Rumilly-lès-Vaude, et voici dans quelles conditions on suppose qu'il s'est déroulé :

» Les gardes de M. Chandon du Briailles étaient en tournée pour surprendre des braconniers autour de la maison forestière.

» M. Chandon, voulant se rendre compte lui-même de la façon dont ses gardes faisaient leur service, vint les rejoindre vers une heure du matin.

» L'un des gardes l'aperçut et, ne sachant pas à qui il avait affaire, tenta de le saisir. Eu se défendant, M. Chandon fit feu de son revolver contre son propre garde. Celui-ci, mortellement atteint, tomba en appelant au secours.

» A ses cris, les autres gardes se rapprochèrent, et ne distinguant rien dans l'obscurité, tirèrent les uns sur les autres.

» M. Chandon a été blessé par deux balles, dont l'une met sa vie en danger. Le garde Edouard a été également blessé.

» Selon quelques personnes, ce serait au contraire une bande de braconniers qui auraient été les auteurs du terrible drame. »

Une jeune maman a prié son boucher de peser Bébé.

Très volontiers, madame, répond le boucher; et après avoir compté, distrahit :

« Voilà! c'est treize livres et demie... avec les os! »

## CONSEILS ET RECETTES.

### MAL DE GORGE ET ENROUEMENT

Voici un remède qui réussit souvent dans le mal de gorge et l'enrouement, quand d'autres remèdes ont échoué; il consiste dans l'emploi autour du cou d'un cataplasme chaud fait avec des oignons, réduits en pâte par la cuisson.

Le jus des oignons, transformé en sirop avec du sucre candi, est également un moyen excellent de guérir la toux.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 3 mars, 5<sup>e</sup> représentation de *LOHENGRIIN*.

### LE VIN AROUD & LA VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le *CHLOROSE*, l'*ANÉMIE*, l'*APPAUVRISSEMENT* ou l'*ALTÉRATION* du *SANG*. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>h</sup>.

### INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

### Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

**CONCORDAT TALUCHET**

Par jugement du 2 mars 1891, le Tribunal de commerce a homologué le concordat consenti au sieur Taluchet, chapelier à Montreuil-Bellay, par la majorité de ses créanciers.

Les conditions de ce concordat sont :

- 1° Abandon complet d'actif ;
- 2° Promesse de 15 0/0 payables en cinq ans.

(168) Le Greffier, COLLIN.

**A Louer présentement MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12. S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

**A Céder de suite FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIE**

Situé à l'angle des rues d'Orléans et Beaurepaire S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**

Certain et Radicale Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**Vin rouge du pays**

NEUF DEGRÉS Depuis 65 fr. la barrique DÉGUSTATION R. MABILLEAU ET C<sup>ie</sup> Place du Roi-René SAUMUR

APPRENTI de 15 à 16 ans est demandé à l'Épicerie parisienne, 33, rue d'Orléans. (137)

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRESENTANT sérieux pour les environs. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Concierge pour grille de parc. S'adresser au château de Candès, par Montsoreau. (148)

**Les Mélodies sacrées**

(4<sup>e</sup> année), journal de Musique religieuse, dirigé par l'abbé CONTEN-SOUR, maître de chapelle de la cathédrale de Montauban. — Le plus utile pour le clergé, les communautés, les paroisses ; donnant mensuellement : 1<sup>o</sup> Œuvres de chant, cantiques, motets, messes, etc., 3 fr. par an. — 2<sup>o</sup> Pièces pour harmonium, faciles et brillantes, pour toutes les parties de l'office : 3 fr. par an. — Les 2 séries avec prime ; le *Courrier de Saint-Grégoire*, revue mensuelle de musique sacrée : 6 fr. par an. Primes diverses, réduction sur musique du catalogue du journal.

Abonnements d'avance partant du 1<sup>er</sup> janvier, par mandat-poste à M. FOSTÉRIÉ, imprimeur-éditeur, à Montauban. Spécialité d'impressions musicales.

**ÉPICERIE CENTRALE**

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	note Saumur francs
Vins d'Algérie (province d'Oran).....	» 45	45 »	88 »	76 »
— (14 degrés).....	» 50	50 »	103 »	95 »
— (supérieurs vieux).....	» 60	62 »	143 »	105 »
Vins de pays extra.....	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais).....	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux)..... la bouteille	1 »	90 »	470 »	155 »

  

VINS BLANCS (droits payés)	Le litre	1/2 barrique	la barrique	note Saumur francs
Vins d'Anjou.....	» 50	55 »	400 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs.....	» 60	65 »	420 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs.....	» 80	80 »	445 »	135 »
Vins de Graves.....	» 80	80 »	455 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

**ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

Petits pois, 1/2 b <sup>e</sup> 50, la b <sup>e</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis... 45
— très fins — 85 — 1.50	— sans arrêtes... 85 et 1.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs... 50 et 90
— très fins — 80 — 1.45	Thon mariné..... 75 et 1.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel 1.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannecs à l'huile.. 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MARS**

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	Obligations du CRÉDIT FONCIER	VALEURS ÉTRANGÈRES
3 0/0..... 95 50	Orléans..... 1885 —	Orléans..... 1885 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500..... 429 —	Autrichien 4 0/0 or..... 98 40
3 0/0 1891..... 93 65	Banque de France..... 4340 —	Orléans..... 1580 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 400..... 482 —	Dettes d'Égypte 6 0/0..... 497 —
3 0/0 amortissable..... 95 70	Banque d'Escompte..... 557 50	Orléans..... 1090 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500..... 483 —	Extérieur 4 0/0..... 78 35
1/2 1883..... 105 65	Comptoir national d'Escompte..... 658 75	Orléans..... 1470 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500..... 450 —	Hongrie 4 0/0 or..... 92 60
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier..... 1295 —	Orléans..... 610 —	— comm. 1883 3 0/0 r. à 500..... 421 25	Italie 5 0/0..... 94 55
Oblig. 1855-60 3 0/0..... 570 —	Crédit Industriel et Commercial..... —	Orléans..... 37 75	— comm. 1885 3 0/0 r. à 500..... 474 50	Portugal 4 1/2 1888..... 443 50
— 1865 4 0/0..... 537 50	Crédit Lyonnais..... 820 —	Orléans..... 2455 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1869 3 0/0..... 423 —	Crédit Mobilier..... —	Orléans..... 2455 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500..... 429 —	
— 1871 3 0/0..... 413 50	Dépôts et Comptes courants..... 585 —	Orléans..... 2455 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500..... 444 25	
— 1875 4 0/0..... 540 —	Société Générale..... 513 75	Orléans..... 2455 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500..... 443 —	
— 1876 4 0/0..... 539 —	Est..... 935 —	Orléans..... 2455 —	Nord 3 0/0 r. à 500..... 447 —	
— 1886 3 0/0..... 418 —	Paris-Lyon-Méditerranée..... 1535 —	Orléans..... 2455 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500..... —	
Bons de liquidation..... 525 —	Midi..... 1322 50	Orléans..... 2455 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500..... 442 75	

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12
Château-du-Loir	10 13	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	5 54
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4
Vernantes	11 43	»	3 30	8 »	»	6 14
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	6 24
Vivv	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 48	2 22
(départ)	12 23	1 44	4 14	8 34	1 54	2 28
Nantilly (arrivée)	12 31	»	4 22	8 41	»	7
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	12 41	»	4 34	8 51	»	7 11
(départ)	8 31	10 37	»	»	»	6 50
Nantilly (départ)	8 37	10 44	»	»	»	7 3
Chacé-Varrains	8 47	10 52	»	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 11	»	»	»	»	7 17
Montreuil-Bellay	9 41	11 24	»	»	»	7 33
Thouars	10 17	11 57	»	»	»	8 14
Niort	»	3 58	»	»	»	11 40
Saintes	6 24	11 52	»	»	»	2 22
Bordeaux	9 52	4 18	»	»	»	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
Bordeaux	5 25	7 12	9 9	11 39	8 20	3
Saintes	»	»	»	»	»	6 40
Niort	5 25	7 12	9 9	11 39	8 20	3
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	8 10
Montreuil-Bellay	9 40	6 57	»	»	2 37	9 41
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18	»	»	2 51	10 10
Chacé-Varrains	10 11	7 27	»	»	2 58	10 11 15
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32	»	»	3 3	9 55
SAUMUR (Etat)						
(arrivée)	10 22	7 45	»	»	3 13	10 3
(départ)	7 25	11 25	»	»	2 52	20
Nantilly (départ)	7 36	11 36	»	»	3 4	5 31
SAUMUR (Orl.)						
(arrivée)	7 47	11 44	»	»	3 12	5 39
(départ)	7 57	11 54	»	»	3 16	5 43
Vivv	8 11	12 10	»	»	3 28	5 57
Blou	8 20	12 19	»	»	3 36	6
Vernantes	8 33	12 33	»	»	3 47	6 19
Linières-Bouton	8 46	12 45	»	»	3 58	6 31
Noyant-Méon	9 1	12 58	»	»	4 10	6 45
Château-du-Loir	10 22	2 4	»	»	5 22	7 58
Chartres	2 47	»	»	»	5 56	12 4
Saintes	2 22	»	»	»	7 30	11 50
Paris	5 50	7 30	11 50	2 27	5 10	5 45

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte soir
Nantes d.	10 47	»	8 25	8 52	12 7	3 10	3 10
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12 2	2 57	5 10	5 20
La Ménitré	2 47	7 10	10 56	12 37	3 42	5 35	6 10
Les Rosiers	»	7 19	10 49	12 46	3 52	5 46	6 23
St-Clément	»	7 26	10 53	12 50	4 7	5 50	6 32
St-Martin	»	7 33	11 0	12 59	4 7	5 57	6 41
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3
Varennes	»	8 5	11 26	1 27	4 45	»	7 21
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39
Langeais	4 20	8 59	11 55	1 52	5 46	6 38	8 30
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 35	11 58	»	5 7

  

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Direct mixte matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 23	5 46	8 11	11 39	3 30	6 8
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes	»	6 29	8 51	12 22	»	6 54
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 6
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin	»	7 6	9 26	12 51	»	7 25
Saint-Clément	»	7 13	9 33	12 57	»	7 32
Les Rosiers	»	7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
a Ménitré	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55	»	11 51	3 38	6 46	12

  

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir
Saumur	5 30	1 20	7 30	»	»
Vivv	5 43	1 40	7 34	»	»
Longué	5 55	2 1	7 48	»	»
Jumelles	6 7	2 23	8 1	»	»
Baugé	6 22	2 49	8 19	»	»
Clefs	6 39	3 17	8 38	»	»
La Flèche	6 52	3 35	8 52	»	»

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.